



**Direction
Générale Adjointe
Développement et
Cadre de Vie**

**Direction de
l'Attractivité
du Territoire**

**Direction Adjointe
Aménagement du
Territoire et
Fonds Européens**

Affaire suivie par :
Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66

Courriel :

christophe.dumas@gard.fr

Réf : CD/CM/2023/73

MAIRIE DE MUS

06 NOV. 2023

Courrier arrivé le

Nîmes, le 03 NOV. 2023

Monsieur Patrick BENEZECH
Maire de Mus
Mairie

30121 MUS

Objet : Avis du Département – Modification du PLU

Monsieur le Maire,

Le projet de 2ème modification du PLU décidé par votre Conseil municipal, conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, m'a bien été transmis avant l'ouverture de l'enquête publique.

J'ai bien pris note que cette modification concerne l'évolution des conditions d'aménagement des opérations programmées « Les Airettes » et « Las Combes », la mise en œuvre d'une densification urbaine plus qualitative, les règles relatives aux appareils de conditionnement d'air en façade sur rue et la suppression des emplacements réservés d'opérations réalisées.

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale ; je vous demande de bien vouloir en adresser une copie au commissaire enquêteur.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du PLU modifié de votre commune (Clé USB ou lien de téléchargement).

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

Document signé électroniquement
le 03/11/2023
Olivier GAILLARD
Conseiller départemental (Olivier Gaillard)